

Guide
pratique
du militant



La formation syndicale



Mise à jour édition septembre 2020

sommaire

A propos

Prenons le temps de former et de nous former CGT	3
La formation, une réalité à portée de tous	5

Chapitre 1

LA FORMATION SYNDICALE DE LA CGT

La formation syndicale, ça se passe comment ?	6
La formation syndicale : quel parcours ?	8
Nos règles de vie	11
Les droits à la formation syndicale	12
Formations CSE et SSCT	14

Chapitre 2

DE NOUVEAUX DROITS à CONQUERIR POUR SE FORMER CGT

17

Chapitre 3

LES FORMATIONS SYNDICALES DE LA FÉDÉRATION

Animation d'un syndicat	19
Animer une USTM / un collectif métaux	20
Délégué syndical central	21
Syndicalisation, Qualité de Vie Syndicale	22
Ingénieurs, Cadres et Techniciens	23
Communication	24
Formation des formateurs	25
CSE	26
CSE-SSCT	27

ANNEXES

Modèle de demande de CFESS	29
Modèle de demande de Congé de Formation Economique pour les élus au CSE	30
Modèle de demande de congé de formation CSE-SSCT	31

*Prenons le temps de former
et de nous former CGT
Et n'attendons pas de ne plus
avoir que ça à faire...*

Nous vivons un temps de régression sociale sans précédent. Les gouvernements successifs, soutenus activement par le Medef et l'UIMM, et relayés par des médias partisans, attaquent les droits des salariés sans relâche. Parce que notre syndicalisme est en capacité de s'opposer à la casse de notre industrie et de nos services publics, en proposant des alternatives réalistes et progressistes, les attaques contre notre organisation et nos militants ne nous laissent pas beaucoup de répit.

Quand nous parlons solidarité, partage des richesses, justice sociale, on nous répond rentabilité, mise en concurrence des peuples et des salariés entre eux, et flexibilité à outrance. Le slogan célèbre de Margaret Thatcher, « *This Is No Alternative* » est largement dispensé dans tous les médias, et présenté comme une évidence incontournable.

Nous le savons, une autre société est possible. Une société qui serait respectueuse de l'être humain et de son travail, une société où l'argent deviendrait un moyen et non plus une finalité, une société où les entreprises auraient pour objectif de développer nos industries et nos services publics, afin de permettre à toutes et à tous de vivre de leur travail et de s'y épanouir. Mais comment résister à ce discours envahissant ? Comment se convaincre soi-même pour pouvoir convaincre les salariés ?

Comment acquérir les connaissances dont nous avons besoin pour d'abord contrer ces attaques, pour ensuite construire des alternatives avec les salariés ?

Les formations syndicales sont des moments privilégiés pour débattre ensemble et construire les connaissances dont nous avons besoin.

C'EST POUR CELA QUE NOUS DEVONS NOUS FORMER CGT EFFICACEMENT, ET MAINTENANT

Se former CGT, c'est se dégager de la pensée unique pour apprendre à penser librement. Se former CGT, c'est travailler à sa propre émancipation pour réfléchir et construire collectivement.

Prendre du temps pour se former CGT, c'est soigner notre organisation, c'est construire la mobilisation !

L'ensemble de nos formations se CGT Benoît Frachon à Courcelle



OUVRIERS SYNDICALISTES, dans le maquis, nous avons vécu une vie fraternelle avec des ingénieurs, des militaires, des intellectuels. Nous avons senti ce qui nous unissait et aussi ce qui nous séparait. Ensemble nous avons eu l'occasion et le temps de lire, de réfléchir et d'échanger des idées. Nous avons connu une culture qui nous a inspiré à la fois du désir et de la méfiance. Intellectuels et manuels, nous défendions les mêmes valeurs ; nous n'avions pas le même langage. Nous n'avions pas une culture commune. Pourtant, dans nos revendications, le droit au savoir est inséparable du droit au bien-être. Hier, dans les Collèges du travail, nous avons cherché à nous instruire et à nous former. Nous avons été déçus. Nous n'avons pas toujours trouvé la nourriture dont nous avons besoin. Aujourd'hui, dans les Bourses du travail, dans nos usines, avec l'aide de ces ingénieurs et de ces intellectuels que nous avons connus, nous nous préparons à être des délégués d'entreprise. L'éducation, nous le savons, est, après le pain, le premier besoin du peuple. Mais rien de ce qui existe - ni les cours publics, ni les cours postsecondaires - ne correspond à nos aspirations. En étroite collaboration avec des instituteurs, des professeurs syndicalistes, nous reprendrons l'éducation ouvrière sur de nouvelles bases.

Extrait du manifeste de Peuple et Culture 1945

déroule au Centre de formation (91)

La formation, une réalité à portée de tous

Aller à une formation c'est toujours une expérience, de quelques jours seulement, mais qui peut cependant laisser dans la mémoire de ceux qui y ont participé le souvenir d'heures exceptionnelles passées ensemble.

Aller au centre de formation Benoit Frachon à Courcelle, c'est l'occasion pour la plupart des syndiqués de vivre un peu. Loin du travail, des familles et des enfants, on peut enfin donner libre cours à nos envies d'indépendance, d'autogestion et, pourquoi pas, de se laisser aller un peu. Au travail on ne nous parle jamais de ça.

Vous venez de prendre le train et vous détestez ça. Si vous venez pour la première fois au centre Benoit Frachon, je suis à peu près sûr que vous allez vous perdre dans le labyrinthe des stations du métro parisien et vous faire bousculer par des gens trop pressés. Vous préférez de loin rester chez vous à regarder les passants derrière la vitre de la cuisine. Mais vous êtes parti.

Vous voilà entré dans le centre de formation CGT. C'est un territoire immense, au sud de Paris, dans la vallée de la Chevreuse. Imaginez ! Un lieu où des hommes et des femmes rêvent, quelques dizaines d'ouvriers, une poignée d'employés et des techniciens qui ont décidé à cette époque, qui n'est justement pas n'importe laquelle, de consacrer du temps, de la réflexion et du travail, à faire en sorte que les utopies se réalisent. Ce sont autant de vies portées par la culture, bousculées par l'Histoire, portées par une envie de changement. Courcelle, c'est des sensations, de l'émotion, des rêves, des fantasmes, des tragédies, des joies... Autant de vies, autant de d'histoires à écouter !

Quatre espaces s'offrent à vous, comme les quatre points cardinaux : à l'Est, celui de vos premiers pas dans le centre avec l'accueil, le restaurant et les chambres ; au Nord celui de votre détente, le « Coinvial » avec le bar où on refait le monde ; à l'Ouest, les bâtiments pédagogiques dédiés à la formation (*vous êtes venus avant tout pour ça*) ; au Sud, la bibliothèque et la galerie des portraits pour imaginer, le parc pour méditer, la salle d'activités physiques pour suer et évacuer les excès.

Le centre Benoit Frachon a ses amis célèbres comme Alain, le directeur, Lionel, le responsable pédagogique et culturel, Rudy, le documentaliste et organisateur des cafés littéraires, mais surtout tous ces cœurs généreux qui le font vivre : les militants syndicaux qui viennent former d'autres camarades.

Pourquoi aiment-ils revenir à Courcelle, Serge, Nadine, Franck, Hortensia, Vincent, Véronique, Frédéric, Odile, Daniel, Miguel, Giuseppe, Christian, Mariannick, Nathalie, Aurélie, François, Alain, ouvriers, employés, techniciens, cheminots, travailleurs de la fonction publique et du privé, stagiaires et formateurs ? Pourquoi une fois rentré à la maison on se met à parler du Centre ? Parce que tous, nous avons aperçu simplement une petite flamme têtue, irréductible, narquoise, un petit feu fraternel et revendicatif.

Giuseppe Lucatelli - 2017

1 | LA FORMATION SYNDICALE CGT

La formation syndicale, ça se passe comment ?



C'est qui ?

Les formateurs CGT sont avant tout des militants, qui se sont formés à la pédagogie CGT. Ce ne sont pas des professionnels de la formation, mais des camarades qui s'appuient sur leur parcours syndical pour partager leur expérience et leurs connaissances. Être formateur à la CGT, c'est s'enrichir de l'expérience de tous les participants aux formations, et contribuer à donner de la force à notre organisation.

Développer notre organisation pour gagner des droits nouveaux et aller vers une société plus juste, cela passe par la transmission de tous les savoirs et savoir-faire ce que nous avons acquis au cours de notre activité, pour préparer l'avenir de notre CGT.

Être formateur CGT, c'est partager dans une salle de formation tout ce nous avons appris au travers de notre pratique, et c'est préparer l'avenir de notre organisation.

C'est pour qui ?

Tous les syndiqués doivent pouvoir bénéficier de formations syndicales **adaptées à leurs besoins, et aux besoins de l'organisation.** Former les syndiqués qui n'ont pas (ou pas encore) de responsabilité syndicale ou électorale, c'est anticiper

les besoins de notre organisation, et se donner les moyens d'avoir des militants à l'aise dans leur engagement. C'est de cette manière que nous travaillerons efficacement au développement de notre syndicalisme.

C'est au syndicat de proposer la formation adaptée à chacun des syndiqués : pour apprendre à connaître la CGT, pour se préparer à un mandat ou à une responsabilité syndicale, pour être acteur de son syndicat toute sa vie militante.

Combien ça coûte ?

La formation syndicale ne devrait rien coûter. Ceci dit, elle n'est pas gratuite. Le coût d'une formation, c'est le matériel pédagogique, la restauration, les frais des formateurs, l'hébergement... Elle est donc facturée par la Fédération à la structure qui envoie le stagiaire en formation. Cela n'est pas valable pour toutes nos formations : quand nous formons les animateurs des territoires, les Délégués Syndicaux Centraux, les formateurs, la Fédération prend l'intégralité des coûts en charge, parce que c'est notre part d'investissement sur l'avenir de notre organisation.

La contribution financière, quand elle est demandée, ne doit pas être un obstacle à la participation des camarades. En cas de difficulté liée à cette contribution, la Formation Syndicale fédérale trouvera une solution avec l'organisation de la ou du camarade concerné-e.

Comment ça marche ?

La formation syndicale CGT est avant tout basée sur la diversité des échanges entre tous les acteurs de la formation : stagiaires et formateurs.

Les stagiaires sont acteurs de leur formation : ce sont eux qui participent à son animation, et à sa richesse. Notre formation syndicale CGT, c'est une histoire qui est construite par tous les participants.

Le contenu des formations détermine leur durée, ce qui veut dire que **chaque moment de la formation a une importance dans la cohérence globale du stage.** Il faut réaffirmer qu'un stagiaire doit prendre ses dispositions pour participer à la totalité du stage, et en respecter les horaires (*souvent définis en début de stage avec les stagiaires eux-mêmes*).



La formation syndicale, quel parcours ?



La formation syndicale CGT est construite de telle sorte qu'elle favorise l'acquisition progressive des connaissances. Elle donne les outils nécessaires pour être en capacité d'analyser les situations, et décider de l'action en conséquence.

De la même manière que l'on n'aborde pas des études sans avoir acquis un socle de connaissances, **chaque formation CGT s'appuie sur la précédente**. Les syndiqués peuvent s'insérer dans cette démarche de formation continue, afin de se donner toutes les chances de progresser harmonieusement, à leur rythme.

Il ne s'agit pas là d'obtention de diplômes, **de gravir des échelons, ou d'évoluer dans une carrière syndicale, mais bien de donner à tous nos syndiqués des bases solides et partagées par tous**.

La formation syndicale doit d'abord **planter nos points de repère CGT**, pour que le syndiqué participe concrètement à la construction d'un rapport de forces favorable aux intérêts des salariés, autour d'objectifs revendicatifs construits avec eux.

1. Se former pour être acteur tout au long de son parcours syndical

La formation pour être auteur, acteur et décideur toute sa vie : ce sont les formations qui permettront à tous les syndiqués de connaître la CGT, de se perfectionner au fil de leur parcours syndical, et d'engranger des connaissances sur les sujets d'actualité, et sur nos propositions.

Dès l'adhésion, proposer au nouveau syndiqué une formation dite « d'accueil » qui lui apprendra qui nous sommes, quelles sont nos valeurs, comment nous les faisons vivre. Ces formations sont organisées par les syndicats, les Unions Locales, les USTM...

La première acquisition de connaissances. C'est la Formation Syndicale Générale de 1^{er} niveau (FSG1), organisée par les Unions Locales.

L'approfondissement de ces connaissances. C'est la Formation Syndicale Générale de 2^e niveau (FSG2) organisée par les Unions Départementales.

2. Se former au mandat

Ce sont les formations pour répondre aux mandats donnés par les salariés dans les élections professionnelles, essentiellement les formations proposées aux membres des CSE (*Comité Social et Economique*), et aux commissions SSCT (*Santé Sécurité et Conditions de Travail*).

Aucun militant ne devrait entamer un mandat représentatif des salariés sans avoir auparavant suivi la formation adaptée. Il en va de notre crédibilité et de notre efficacité. Les formations aux mandats sont dispensées par des nuées de cabinets d'experts, mais qui ne proposent que des connaissances techniques. Ce sont aussi parfois des officines patronales qui veillent à ne pas donner d'outils trop efficaces aux stagiaires, au cas où ils décideraient de s'en servir...

La CGT dispense ces formations, avec une particularité essentielle : nul règlement, nulle loi, n'est à prendre sans y appliquer la démarche CGT. Notre stratégie de lutte et notre démarche démocratique sont présentes tout au long des formations, sans pour autant occulter les aspects plus techniques. **Notre différence est que la formation CGT est une formation militante, traversée en permanence par notre projet de société.**

3. Se former à la responsabilité syndicale

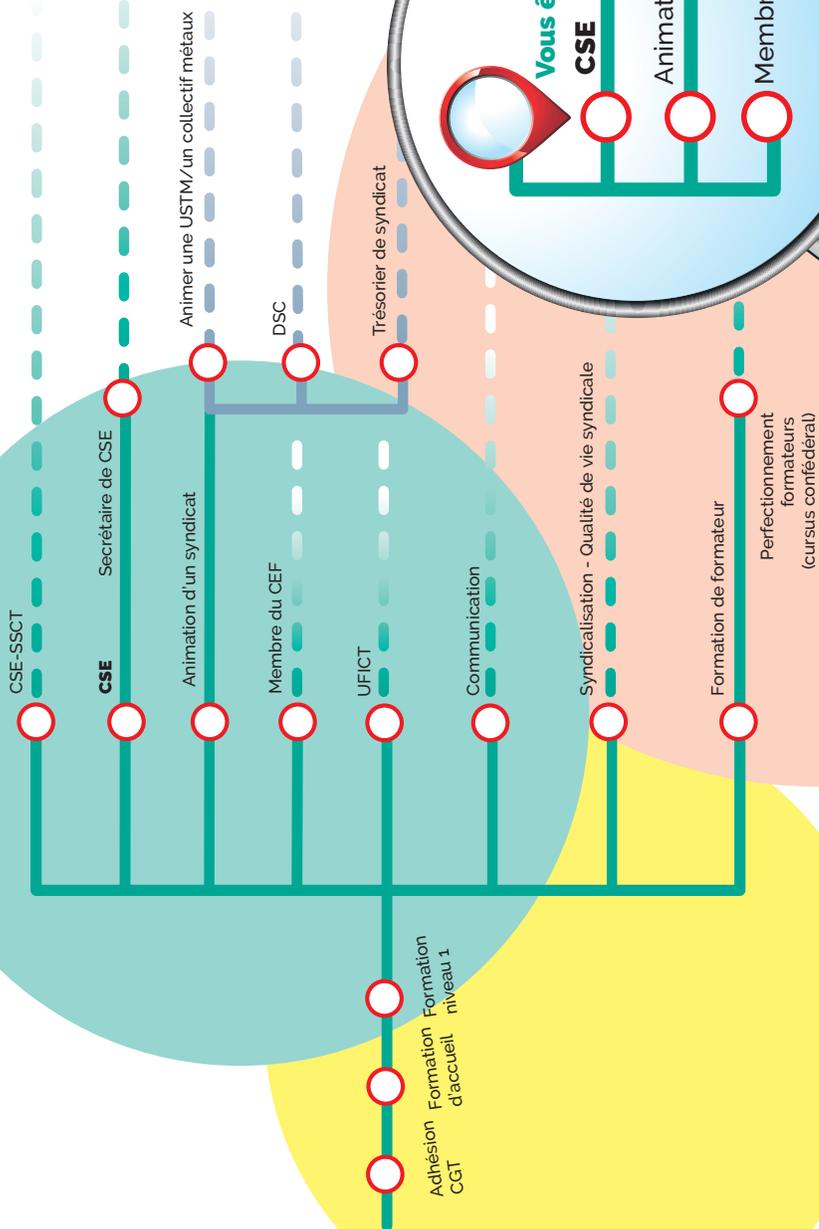
Il s'agit des formations aux responsabilités telles que Délégué Syndical Central, Animateur des Territoires, Formateur...

De la même manière que la formation au mandat, aucun militant ne devrait affronter des responsabilités syndicales sans y avoir été formé au préalable. Si une prise de responsabilité syndicale se construit aussi par la pratique syndicale et l'information, la formation syndicale est incontournable.

Se former dès la prise de responsabilité donne les bases indispensables pour bien vivre sa responsabilité, et l'assumer au mieux pour le militant, et pour l'organisation.



Le schéma du parcours de formation



Nos règles de vie



Pour bien fonctionner, toutes nos activités ont besoin de règles de vie partagées par toutes et tous. La formation syndicale n'échappe pas à cette règle. **S'inscrire à une formation n'est pas un acte anodin, c'est un engagement.**

Sur la base des inscriptions enregistrées, l'organisation va réserver une salle, des moyens... et mobiliser des camarades qui seront formateurs. Ces camarades formateurs vont travailler plusieurs semaines à l'avance, pour que leurs interventions se placent au plus près des besoins des stagiaires. D'autres camarades, stagiaires, vont s'organiser pour être disponibles aux dates prévues. Une annulation de participation à une formation peut remettre en cause la tenue du stage. En effet, pour être efficace, un stage nécessite un nombre minimum de participants. Annuler sa participation, c'est faire prendre aux autres le risque de l'annulation de la formation. Et une formation annulée, c'est la frustration des camarades qui avaient organisé leur participation, et c'est les priver de la formation qu'ils ont choisie. C'est aussi souvent un dédommagement financier que l'organisateur devra verser au centre qui accueille les stages.

C'est dire l'importance de l'engagement que nous prenons à travers un projet de départ en formation. Et ce peut être l'occasion de résister aux exigences patronales sur nos agendas !

Une formation CGT, c'est une progression pédagogique qui est construite sur un ou plusieurs jours. Chaque journée de formation s'appuie sur les savoirs et savoir-faire acquis durant la journée précédente, et c'est ainsi que nous construisons nos connaissances de la meilleure manière.

Cela implique que nos formations puissent démarrer le jour et à l'heure prévus, avec l'ensemble des participants, et que nous puissions la terminer tous ensemble. Une formation CGT, c'est une aventure commune où chacune et chacun est important. Parce que la formation est une histoire que nous construisons collectivement, s'absenter même quelques heures durant le stage, c'est prendre le risque de se perdre au retour dans la formation, et de gêner la progression du groupe. C'est en respectant ces règles toutes simples que nous continuerons à avancer dans la formation syndicale.

Les droits à la formation syndicale



Nos droits à la formation syndicale sont le fruit de luttes, et ces droits ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas ! La question des droits à la formation syndicale est particulièrement sensible. Partout où il le peut, le patronat tente de remettre en cause le droit à la formation syndicale. Il est important de mener la bataille dans les entreprises pour déjouer ces stratégies, mais aussi de mettre en œuvre toutes les solutions permettant de continuer à former nos syndiqués.

C'est en utilisant notre rapport de forces pour obtenir de nouveaux droits syndicaux, que nous ferons progresser notre capacité à armer les militants face aux directions d'entreprises. Ne perdons jamais de vue que notre exigence de nouveaux droits syndicaux est légitime, ce sont ces droits qui nous permettent de faire avancer les revendications des salariés.

Bien connaître nos droits, et les utiliser, c'est travailler à leur pérennité. Exigeons le respect de nos droits, et revendiquons leur développement. C'est aussi en démontrant que ces droits sont insuffisants, que nous en obtiendrons de nouveaux !

Durée du CFESS (Congé de Formation Economique Sociale et Syndicale)

Chaque salarié a droit à 12 jours de congé formation par an (18 jours pour les animateurs de stage et pour les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales – CT L.2145-1), dans la limite d'un plafond déterminé par la taille de l'entreprise (Circulaire DRT n° 87/11 du 3 novembre 1987).

Depuis la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, l'article L.2145-7 du Code du travail permet de prendre le congé formation économique, sociale et syndicale sur une demi-journée minimum.

Procédure de demande de CFESS

Pour faire sa demande, **le salarié informe l'employeur au moins trente jours avant le début du congé**, sauf dispositions d'entreprise plus favorables. Il doit préciser la date et la durée de l'absence, ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage. L'employeur ne peut s'opposer au départ du salarié, que s'il estime que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la bonne marche de l'entreprise (*après avis conforme du CSE*). Ce refus doit être motivé et notifié dans les huit jours à compter de la réception de la demande. En l'absence de réponse dans ce délai, la demande est considérée comme acceptée. Passé ce délai, le refus n'est plus possible (CT L.2145-11).

COMMENTAIRE CGT *Régulièrement, des employeurs refusent le congé de formation au-delà des huit jours prévus par la loi sous des prétextes contestables, et menacent le camarade de le considérer en absence injustifiée s'il décide de suivre quand même sa formation. C'est une tentative de chantage totalement contraire au droit !*

Pour contrer les employeurs sur ce terrain, il est important de transmettre votre demande de congé pour formation syndicale en lettre recommandée avec accusé de réception, ou contre décharge. Le délai de huit jours, au-delà duquel le congé est réputé accepté, ne pourra ainsi pas être remis en cause.

Nous n'avons aucune obligation de communiquer le programme de la formation à l'employeur ! A travers cette exigence patronale, le seul but est de remettre en cause la participation du camarade sous des prétextes fallacieux.

Le temps passé en formation est assimilé à une durée de travail effectif pour l'ensemble des droits résultant du contrat de travail (CT L.2145-10) Ainsi la prévoyance, ou encore la prime d'intéressement ou de participation, tous les droits attachés au contrat de travail, ne peuvent pas être amputés au prétexte de la participation à une formation syndicale.

Participation du CSE à la formation des Délégués Syndicaux et des représentants de proximité

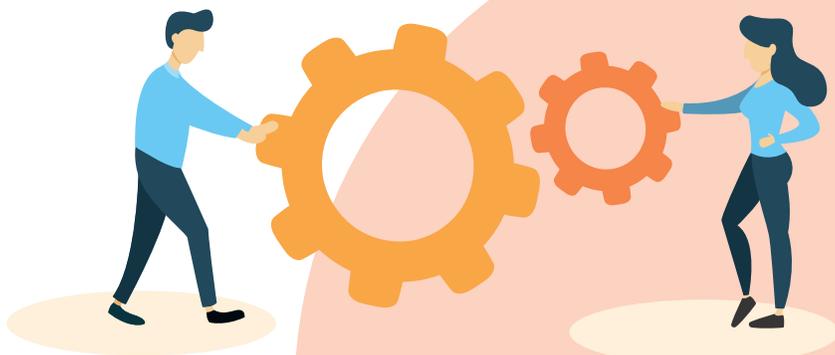
Le Comité Social et Economique peut décider, par une délibération, de consacrer une partie de son budget de fonctionnement au financement de la formation des délégués syndicaux de l'entreprise ainsi qu'à la formation des représentants de proximité, lorsqu'ils existent (CT L.2315-61).

COMMENTAIRE CGT *Nous désapprouvons dans sa logique ce qui pourrait apparaître comme un droit nouveau, car les droits et les moyens pour la formation de ces représentants devraient être prévus par la loi et mis à la charge de l'employeur.*

Le maintien du salaire pendant le CFESS

Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue (CT L.2145-6).

Formations CSE et SSCT



Le temps consacré aux formations est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation.

Comité Social et Economique (CSE)

La prise en charge des coûts pédagogiques est assurée par le budget de fonctionnement de l'instance. Le maintien des salaires et le paiement des cotisations sociales afférentes à cette formation sont imputables à l'employeur.

L'article du Code du travail L.2315-63 prévoit que « dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires du Comité Social et Economique élus pour la première fois bénéficient, dans les conditions et limites prévues à l'article L.2145-11, d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours. Le financement de la formation est pris en charge par le Comité Social et Economique. Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles L.2145-5 et suivants ».

En application de cet article, le financement de la formation économique est à la charge du Comité Social et Economique : il faut entendre par frais de formation économique, les frais d'inscription et de formation, et éventuellement ceux liés aux déplacements des représentants du personnel à cette occasion. En revanche, le salaire des membres du Comité Social Economique en formation économique est à la charge de l'employeur : en effet, le temps consacré à la formation est pris en application de l'article L.2315-16 du Code du travail sur le temps de travail, il est rémunéré comme tel et ne s'impute pas sur le crédit d'heures alloué aux représentants du personnel pour exercer leurs fonctions.

L.2315-17 du Code du travail précise que « Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non ».

COMMENTAIRE CGT Cela nous conforte dans l'idée que plus que jamais, nous devons nous former CGT au CSE, afin d'acquérir les bases de la législation, toujours avec les repères CGT.

Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSE-SSCT)

La prise en charge des coûts pédagogiques ainsi que le maintien des salaires et le paiement des cotisations sociales afférentes à cette formation sont imputables à l'employeur (CT R.2315-20 et CT R.2315-21).

Le CHSCT n'existe plus et les questions de santé, sécurité et conditions de travail sont désormais fondues dans les attributions du CSE. L'article CT L.2315-18 précise que « Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

COMMENTAIRE CGT Cela signifie donc que la formation SSCT est ouverte à tous les membres titulaires du CSE. Toutefois un flou subsiste dans la loi concernant les suppléants : rien n'indique qu'ils soient exclus de la formation ! C'est pourquoi nous devons insister fortement dans les négociations des accords de mise en place du CSE, pour imposer que les suppléant du CSE participent aux formations SSCT, et non pas seulement les membres de la commission SSCT.

La création d'une commission SSCT au sein du CSE fait l'objet d'un accord collectif, qui peut prévoir des modalités de formation exclusivement réservées aux membres de cette commission. Nous devons donc être vigilants sur de telles dispositions, qui favoriseraient l'émergence de « spécialistes » au sein du CSE, affaiblissant le CSE alors que le nombre d'élus sera considérablement diminué.

Nous devons veiller à ce que tous les membres du CSE puissent bénéficier de cette formation à chaque renouvellement de mandat.

« Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non » (CT L.2315-17). L'article R.2315-11 précise d'ailleurs que « Le renouvellement de la formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique fait l'objet de stages distincts de celui organisé en application de l'article R. 2315-9. Ce renouvellement a pour objet de permettre au membre de la délégation du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner. A cet effet, le programme établi par l'organisme de formation a un caractère plus spécialisé. Il est adapté aux demandes particulières du stagiaire et tient compte notamment des changements technologiques et d'organisation affectant l'entreprise, l'établissement ou la branche d'activité. »



Cette formation est de :

- 5 jours dans les entreprises d'au moins trois cents salariés ;
- 3 jours dans les entreprises de moins de 300 salariés (CT L.2315-40).

Elle est dispensée **dès la première désignation des membres de la délégation du personnel** du Comité Social et Economique (CT R.2315-10).

Il est toutefois possible pour l'employeur de reporter le congé de formation, dans les limites de **l'article CT R.2315-19** : « Lorsque pour refuser la demande de congé, l'employeur estime que l'absence du salarié pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise, le refus est notifié à l'intéressé dans un délai de huit jours à compter de la réception de la demande. Dans ce cas, le congé formation peut être reporté dans la limite de six mois. »

COMMENTAIRE CGT Les formations CSE et SSCT représentent un marché ju-teux, autour duquel gravitent des organismes de tous poils. On y retrouve pêle-mêle des cabinets d'experts, des avocats, des conseillers... dont une large partie est directement ou indirectement attachée aux officines patronales. Certains de ces organismes, souvent « conseillés » par les patrons, prétendent nous apprendre à utiliser le droit pour appuyer la politique patronale. Ainsi, combien de « formations CHSCT » qui fabriquent des « élus techniciens de sécurité » !

A la CGT, nous considérons que le droit ne fait pas tout ! Nos formations consacrent un temps important à la construction du rapport de forces, le seul élément qui peut apporter des droits nouveaux aux salariés.

Tous ces organismes ne sont pas à mettre au même niveau, mais nous devons garder à l'esprit que **SEULE LA CGT PEUT FORMER CGT**. Se former CGT est le choix que nous devons privilégier.



2 | DE NOUVEAUX DROITS À CONQUÉRIR POUR SE FORMER CGT

Des droits nouveaux pour la formation syndicale

Ne sommes-nous pas un peu timides sur les questions de droit à la formation syndicale ? Ne devons-nous pas faire de cette bataille celle des salariés, pour qu'ils se donnent les moyens de se défendre ? La bataille sur les droits et moyens de la formation syndicale est tout aussi importante que celle touchant à l'emploi, aux salaires, aux conditions de travail...

Proposons aux salariés de se mobiliser pour revendiquer des droits syndicaux décents

Le passage du délai de demande de congé pour formation syndicale de un mois à 15 jours : il est souvent difficile d'anticiper un mois à l'avance de ce que sera notre disponibilité. Deux semaines sont suffisantes pour permettre à l'employeur d'organiser le travail pendant l'absence du stagiaire, quand il veut bien s'en donner la peine...

Des heures sur le temps de travail, payées par l'entreprise, pour réunir les salariés en assemblée générale : les patrons savent que les décisions prises par la CGT sont d'abord celles des salariés... Ces quelques heures rémunérées, par an et par salarié, encourageront la démocratie sociale revendiquée par la CGT et poseront le véritable rapport de forces. Pouvoir tenir des AG de salariés dans le cadre de notre démarche d'information et de consultation, c'est un tremplin vers la syndicalisation de masse que nous voulons, et vers des moyens supplémentaires pour la formation syndicale.

Augmenter le nombre annuel de jours de formation syndicale pour les formateurs : nous avons un besoin croissant de formation, donc de formateurs CGT. Les 18 jours alloués par la loi pour les animateurs de formation ne sont pas suffisants, pour à la fois répondre aux demandes de formation des syndicats, et permettre aux formateurs de se perfectionner dans leur pratique par leur propre formation.

Exiger le remplacement des camarades en formation syndicale : pour que la décision de partir en formation syndicale ne soit pas prise en fonction de la charge de travail qui se sera accumulée... ou plus probablement répartie sur les collègues !

Valoriser les compétences développées par les militants en situation de responsabilité : la pratique syndicale développe des compétences, mais la VAES (*Valorisation des Acquis par l'Expérience Syndicale*) est un dispositif trop peu utilisé dans notre activité syndicale. Des possibilités existent pour que les compétences des militants soient reconnues et valorisées, par l'obtention de diplômes reconnus.

3 | LES FORMATIONS SYNDICALES DE LA FÉDÉRATION



La plupart des formations proposées par la fédération se déroulent en internat dans notre centre de formation Benoît Frachon à Courcelle. En parallèle, chaque année, un grand nombre de formations CSE-SSCT se déroulent dans les territoires. N'hésitez pas à contacter la formation syndicale de la FTM CGT pour toute demande particulière.

En cas de besoin, nous pouvons envisager de tenir certaines de nos formations en province, sur demande d'un syndicat ou d'une USTM.

✦ ANIMATION D'UN SYNDICAT - 5 JOURS

POUR : tous les militants dans leur syndicat, leur département, leur région. Il est souhaitable d'avoir suivi au préalable la Formation Syndicale générale de niveau 1.

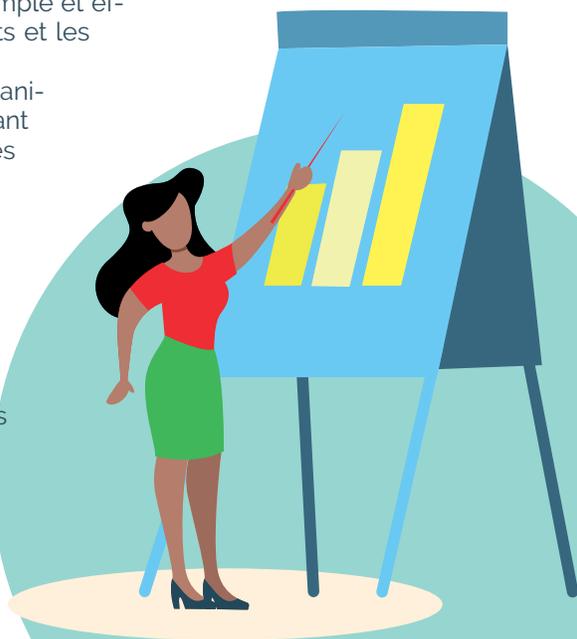
Cette formation s'appuie sur nos atouts, pour engager la réflexion sur nos pratiques, identifier nos difficultés, les comprendre, et les dépasser.

A travers des activités variées et des mises en situation, elle s'appuie en permanence sur les expériences des participants, stagiaires et formateurs, dans un objectif commun :

- Développer le syndicat comme un lieu d'échanges et de construction des luttes pour, avec les syndiqués et les salariés, construire les revendications et décider collectivement des actions à mener ;
- Acquérir des méthodes de travail permettant d'utiliser toutes nos ressources, et de s'organiser pour travailler mieux.

Programme du stage

- Identifier les missions d'une fédération et d'un syndicat : nos statuts, nos valeurs ;
- Structurer une activité de vie syndicale : pour que le syndicat soit un lieu de débats qui permet à chacun-e de s'exprimer et de participer activement à la vie du syndicat ;
- Structurer une activité revendicative : organiser la construction des revendications, avec les syndiqués et les salariés ;
- Créer et conduire des projets syndicaux : acquérir une méthode de travail simple et efficace pour construire nos projets et les mener à bien ;
- Impulser le travail collectif : organiser le travail collectif en s'appuyant sur les envies et les possibilités des militants et des syndiqués ;
- Mettre en œuvre les éléments favorables à une bonne tenue de réunion : sortir de la « *réunionite* », et faire de nos réunions des outils efficaces au service de notre action ;
- Gérer nos priorités : sortir de l'urgence, organiser nos priorités pour plus d'efficacité.



✦ ANIMER UNE USTM / UN COLLECTIF MÉTAUX - 3 JOURS

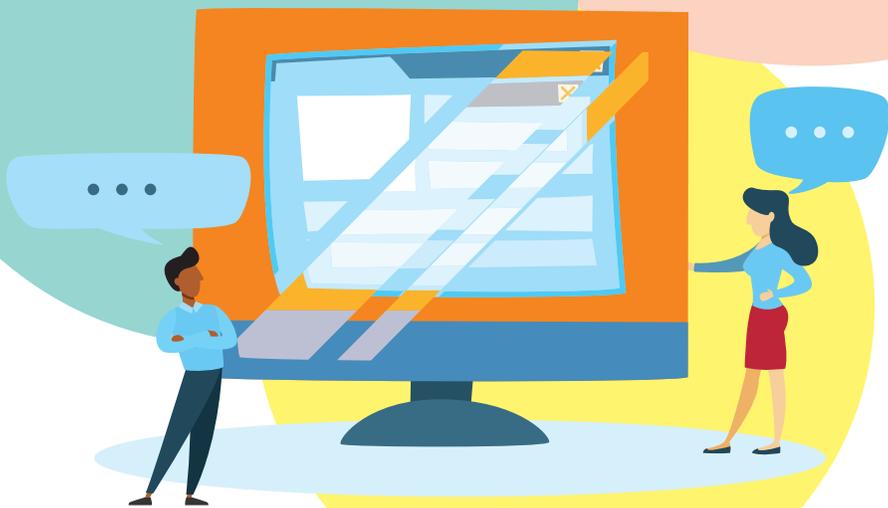
POUR : tous les militants dans leur territoire : USTM, collectif métaux, région, membres du CEF, DSC. Il est indispensable d'avoir suivi au préalable la formation « *Animer un Syndicat* ». Les animations départementales sont au centre de notre activité fédérale. Elles rassemblent les syndicats pour organiser collectivement les luttes, et travailler les revendications à porter dans les négociations paritaires. Cette formation s'appuie sur la connaissance de nos structures et de notre histoire, pour définir ensemble le rôle des USTM et les moyens dont elles disposent. Elle trouve son aboutissement au travers de la construction d'un projet syndical départemental, qui sera ensuite utilisable par les camarades dans leurs territoires.

Au travers d'activités variées et de mises en situation, elle s'appuie en permanence sur les expériences des participants, stagiaires et formateurs, dans un objectif commun :

- Développer l'USTM comme un lieu d'échanges et de construction des luttes ;
- Construire des projets syndicaux avec les syndicats.

Programme du stage

- Connaissance de la structure de la Fédération : court moment de rappel de ce qu'est la Fédération, comment elle fonctionne, et sur l'aide qu'elle peut apporter aux USTM ;
- Missions et moyens des USTM : quels sont les missions des USTM ? de quels moyens disposent-elles ? que dit la législation ?
- Les conventions collectives : l'histoire des conventions collectives, avec un focus sur les négociations paritaires et leur cadre légal ;
- La construction d'un projet syndical à l'échelle départementale : en se basant sur la méthode de construction de projet vue dans la formation « *Animation d'un syndicat* », construction d'un projet départemental qui sera utilisable pour les camarades dans leurs territoires.





◆ DÉLÉGUÉ SYNDICAL CENTRAL - 5 JOURS

POUR : Délégués syndicaux centraux ou adjoints, coordinateurs de groupes ou adjoints... ou souhaitant le devenir

Il est souhaitable d'avoir suivi au préalable la formation « *Animer un syndicat* ». La FTM CGT compte plus de 300 camarades élus DSC et coordinateurs de groupes, auxquels on ajoute leurs adjoints. Ce mandat est donc un enjeu important pour la Fédération. Leurs fonctions sont multiples, et leur domaine d'intervention peut être très étendu, avec une large inégalité de moyens en fonction des effectifs de l'entreprise.

Cette formation s'appuie sur les expériences des camarades pour réfléchir ensemble à l'organisation du travail du DSC, ses droits mais aussi ses devoirs. Elle apporte des connaissances en termes d'économie de l'entreprise en lien avec le coût du capital, et aborde l'aspect international du mandat de DSC.

Programme du stage

- Le cadre juridique du DSC : les droits des DSC, mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la législation ;
- Le DSC, animateur d'un collectif : la place du DSC dans l'organisation de la Fédération, et comment organiser le travail afin qu'il puisse pleinement jouer son rôle ;
- Le DSC et le coût du capital : identifier le coût du capital dans son entreprise, pour l'utiliser dans sa communication avec les salariés, et avec la direction ;
- Le DSC et la dimension internationale : comment les structures internationales syndicales auxquelles la CGT adhère, peuvent aider à fédérer des revendications et des luttes.

✦ SYNDICALISATION ET QUALITÉ DE VIE SYNDICALE 2 JOURS

POUR : les camarades en responsabilité dans leur organisation, qui souhaitent travailler la syndicalisation, tout en améliorant notre organisation. Il est souhaitable d'avoir suivi au préalable la Formation Syndicale générale de niveau 1.

Le renforcement de notre syndicat est un impératif absolu. L'histoire nous a appris qu'à l'origine des lois progressistes, il y a toujours d'abord

eu des luttes. Face au rouleau compresseur capitaliste, notre ressource essentielle est de renforcer le syndicat pour s'appuyer sur le rapport de forces.

Mais syndiquer, ce n'est pas aussi facile que cela y paraît... La syndicalisation, ça se prépare, ça se travaille !

Et une fois que le salarié est syndiqué, comment éviter « l'effet passoire » et faire en sorte qu'il s'investisse dans le syndicat ?

Cette formation s'appuie sur la mise en commun des expériences des camarades, pour construire ensemble un véritable plan de travail pour le renforcement de notre organisation, et une qualité de vie syndicale favorisant la participation du plus grand nombre.

Programme du stage

- Construire et mettre en œuvre un plan de syndicalisation : dépasser nos difficultés, construire un argumentaire, et l'expérimenter au cours de travaux collectifs et de mises en situation ;
- S'organiser pour améliorer notre qualité de vie syndicale : donner envie de s'investir dans le syndicat, permettre aux syndiqués de s'en emparer et de le faire vivre.





✦ INGÉNIEUR, CADRE ET TECHNICIEN - 5 JOURS

POUR : tous les syndiqués qui désirent appréhender les préoccupations des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (ICT) de la métallurgie et se former au syndicalisme spécifique comme défini par la CGT.

Ce stage aborde les thématiques des stages de niveau 1 confédéraux (*salariat, démarche revendicative, système capitaliste, syndicalisme*) en y intégrant la problématique des ICT.

A l'issue de ce stage, le stagiaire possède les éléments de connaissance sur le fondement des racines du syndicalisme CGT, sur l'approche spécifique des ICT, en lien avec l'appréhension des rapports sociaux de production et la démarche syndicale, pour s'engager plus avant auprès de ses collègues ICT et dans le syndicalisme CGT.

Programme du stage

- Identifier la composition du salariat, et le rôle de chaque catégorie, et maîtriser la notion de « *double nature* » pour comprendre les attentes des ICT vis-à-vis du syndicalisme CGT ;
- Mettre en place une démarche revendicative adaptée aux revendications des ICT ;
- Comprendre la création de valeur dans le système de production capitaliste, identifier les conséquences pour les salariés et analyser le rôle des ICT dans ce système ;
- Maîtriser les principes de rémunération du travail et les repères actuels de classification dans la métallurgie, afin de défendre le projet de la grille unique proposée par la FTM ;
- Connaître le paysage syndical français avec son histoire et comprendre les différences entre syndicalisme spécifique et général, tout en évitant les écueils du syndicalisme corporatiste ou catégoriel, afin de mettre en œuvre une activité syndicale spécifique dans le syndicat.

✦ COMMUNICATION - 5 JOURS

POUR : les syndiqués en charge de la communication dans leur syndicat, ou s'intéressant particulièrement à notre communication syndicale. Il est souhaitable d'avoir suivi au préalable la Formation Syndicale générale de niveau 1.

La communication est un domaine vaste qui imprègne toutes les sphères de la vie quotidienne. La formation proposée vise à sensibiliser les dirigeants syndicaux au travers d'un apport privilégiant la théorie, les incitant à intégrer la communication dans leurs activités quotidiennes pour faire mieux comprendre la démarche syndicale qu'ils ont à impulser et organiser.

Programme du stage

- Place et enjeux de la communication dans la bataille des idées ;
- Echanges sur la place de la communication dans notre activité militante ;
- Construire un plan de communication et animer une campagne ;
- Conseils et mise en pratique pour la rédaction d'un tract ;
- Conseils techniques pour construire sa prise de parole et de comportement face au public et mise en pratique ;
- La place d'internet dans notre communication : identification des usages et caractéristiques.





✦ FORMATION DES FORMATEURS - 5 JOURS

POUR : les militants désirant s'investir dans la Formation Syndicale, en devenant formateur CGT. Il est indispensable d'avoir suivi au préalable la Formation Syndicale générale de niveau 1.

Former le plus grand nombre de syndiqués est une nécessité absolue pour notre organisation. Plus notre fédération comptera de formateurs, plus elle formera, et plus elle sera efficace. Les formateurs CGT ne sont pas des spécialistes, ni des professionnels de la formation. Ce sont des militants qui désirent mettre leur expérience syndicale au service de la CGT, pour armer les camarades et contribuer à construire la CGT de demain.

Etre formateur CGT, ça s'apprend !

Le but de cette formation est de développer les capacités nécessaires de tous nos formateurs et formatrices, pour qu'ils soient à même d'animer un thème ou un stage déjà construit. Ils pourront mettre en œuvre les méthodes pédagogiques de la CGT pour favoriser la participation active des stagiaires, et ils pourront les expérimenter au cours des mises en situation.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront outillés pour animer une formation syndicale CGT déjà construite et y intervenir.

Programme du stage

- L'accueil dans une formation syndicale : accueillir les stagiaires dès les premières heures, créer de la confiance, du partage, et de la convivialité ;
- Les caractéristiques de la formation syndicale CGT : ce qui fait que la formation syndicale CGT est singulière, la pédagogie que nous avons choisie et pourquoi, le cursus de formation CGT ;
- Les pratiques en formation syndicale : les outils que nous utilisons pour mettre en œuvre cette pédagogie, et ainsi rendre le stagiaire actif dans sa formation ;
- La communication en formation syndicale : le langage verbal et non verbal, la vie du groupe, la gestion des conflits.

✦ CSE (COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE) - 5 JOURS

POUR : les élu-es titulaires ou non du CSE (*voir les droits dans l'entreprise*). Il est souhaitable d'avoir suivi au préalable la Formation Syndicale générale de niveau 1. Le coût de cette formation est pris en charge par le CSE pour les membres titulaires, sauf accord d'entreprise plus favorable.

La représentation des salariés a été grandement bouleversée par la mise en place massive des comités sociaux et économiques partout dans les entreprises.

Notre formation se distingue résolument des formations dispensées par les experts de tous poils, souvent à la solde du patronat.

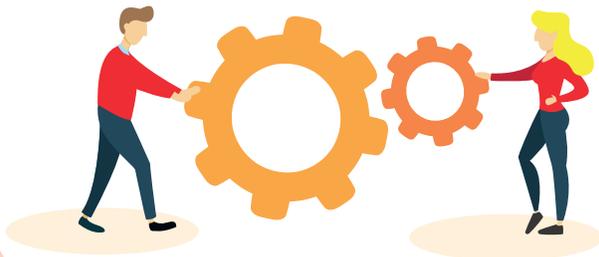
La démarche CGT la traverse toute entière avec un fil rouge : faire que le CSE soit un outil du syndicat, au service des intérêts des salariés.

Au travers de nombreuses activités, avec des mises en situation, cette formation est très interactive et se place au plus près des expériences des camarades dans les entreprises.

Programme du stage

- Aperçu historique : comment sont nés les Comités d'Entreprise, et pourquoi ;
- La place et le rôle des élus du CSE : créer et entretenir le lien permanent entre les élu-es CSE et le syndicat CGT ;
- Notions de base d'économie : appréhender la notion d'économie, décrypter le langage économique utilisé dans les médias, et y répondre ;
- Les prérogatives du CSE : les consultations obligatoires, la BDES, les expertises, les réunions...
- Les comptes de l'entreprise : comprendre comment s'articulent bilan, comptes de résultats, et y lire la stratégie de l'entreprise ;
- Le fonctionnement interne du CSE : les budgets, le règlement intérieur, les activités sociales et culturelles.





✦ **CSE-SSCT (SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL)**

Cette formation est *a priori* de cinq jours, mais nous pouvons construire sur demande une formation de 3 jours pour les salariés des entreprises de moins de 300 salariés.

POUR : les élu-es titulaires et suppléants du CSE, ainsi que les membres des CSSCT (art. L.2315-18 et 40 du Code du travail). Il est souhaitable d'avoir suivi au préalable la Formation Syndicale générale de niveau 1.

Cette formation est intégralement payée par l'employeur (*maintien du salaire, frais pédagogiques, de transport, d'hébergement et de repas*) à hauteur de cinq jours pour les entreprises de plus de 300 salariés, et 3 jours pour les entreprises de moins de 300 salariés. Dans ce cas, il faut faire 2 demandes (*une de 3 jours en formation SSCT santé, sécurité et conditions de travail*), l'autre de deux jours en CFESS (*formation économique sociale et syndicale*), sauf accord plus favorable.

Le stage CSE/SSCT, ex CHSCT, a été entièrement refondu suite aux ordonnances Macron. Malgré « *la mise à mort des CHSCT* », les prérogatives de santé, sécurité et conditions de travail, demeurent pleines et entières, et en font toujours un outil puissant au service des salariés.

Notre formation a pour but de permettre à nos élu-es CSE de s'emparer de cet outil, en corrélation avec la démarche revendicative CGT.

Programme du stage

- Le rôle central du travail dans la construction ou la destruction de la santé ;
- Les risques organisationnels et relationnels – Les traumatismes psychologiques et notre démarche CGT pour les combattre ;
- Les obligations de l'employeur, La prévention, le DUERP ;
- Droits, missions et attributions des CSE/SSCT - Rapport de forces ;
- Les enquêtes du CSE, Le DGI, le droit de retrait ;
- La reconnaissance des accidents du travail et maladies professionnelles ;
- Les points essentiels sur les questions SSCT à revendiquer dans le règlement intérieur du CSE.

Prenez le pouvoir sur la santé, la sécurité et les conditions de travail dans votre entreprise !

ANNEXES

Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser à votre employeur, dès que vous êtes d'accord, et a minima 30 jours à l'avance.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande. En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.

